



MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

RAPPORT DU MAIRE

Faits saillants du rapport financier 2023 :

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 14 mai 2024, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 1 815 964\$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 1 750 294\$. L'exercice se termine avec un surplus de 65 670\$, auquel s'ajoutent des affectations pour un montant de 167 643\$. Pour cette raison, les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 233 313\$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2023 se chiffre à 263 578\$. Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à 1 040 881\$. La municipalité a également un fonds de roulement de 285 000\$, plus un fonds de 3 000\$ pour la tenue d'une élection.

Au 31 décembre 2023, la municipalité n'a aucune dette.

Principales réalisations de l'année 2023 :

- Amélioration du parc municipal par l'ajout d'un module pour tout-petits;
- Installation d'un pumptrack;
- Changement de la finition extérieure du centre communautaire;
- Divers travaux pour la continuité de la rue Savard;
- Achat et installation d'un cabanon au Dispensaire pour le remisage de la flotte de vélos;
- Mise en place de diverses activités culturelles pour la population, tels un atelier de photos, le Dragon des neiges, un atelier de fabrication de savon, etc.;
- La continuité de la subvention écologique pour l'achat de biens visant la réduction des déchets;
- Augmentation des heures d'ouverture de l'écocentre lors de périodes plus propice aux ménages des terrains des citoyens;
- Reconnaissance aux bénévoles par la remise d'un cadeau;
- Des aides financières remises à divers organismes municipaux pour la poursuite de leur mandat;

Au 31 décembre 2023, le conseil municipal était composé des personnes suivantes :

Maire :	monsieur Éric Comeau
Conseiller au poste 1 :	monsieur Gaétan Goyette
Conseiller au poste 2 :	monsieur André Gélinas
Conseiller au poste 3 :	monsieur Samuel Vaillancourt
Conseiller au poste 4 :	monsieur Yanick Hamel
Conseiller au poste 5 :	monsieur André Beauchemin
Conseillère au poste 6 :	madame Annie Grandmont

Éric Comeau, maire